

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE

Hausse des coûts énergétiques : des mesures d'urgence pour les entreprises les plus exposées

Dans un contexte de forte hausse des cours du pétrole liée aux tensions au Moyen-Orient, le Gouvernement annonce une série de mesures d'accompagnement exceptionnelles à destination des professionnels du transport, de l'agriculture et de la pêche.

Ces secteurs, très dépendants des carburants, subissent un impact immédiat sur leurs charges d'exploitation et leur trésorerie. Parmi les principales mesures mobilisables :

- Reports de cotisations sociales,
- Etalement des échéances fiscales,
- Aides exceptionnelles sur le carburant limitées au mois d'avril 2026,
- Prêts de trésorerie de court terme via Bpifrance,
- Maintien de dispositifs structurels pour consolider la trésorerie des exploitations agricoles.



Le réseau des CCI d'Occitanie se tient aux côtés des entreprises pour les informer sur les dispositifs activables, et les orienter vers les bons interlocuteurs

[Plus d'infos](#)

Légende des pictogrammes thématiques



Sécurité



Environnement



Qualité



Énergie



Développement Durable

ACTUALITES RÉGIONALES



Bilan thématique Innov Eau

Plan d'investissement France 2030 - Panorama des projets financés

[En savoir plus](#)

Le territoire de Montpellier, cœur battant du savoir-faire sur l'eau en France

Alors que la 8^e édition du Water4Future Hackathon vient de se terminer sur un nouveau succès, zoom sur l'écosystème de l'eau qu'abrite le territoire de Montpellier. Un écosystème unique en France, stimulé par une dynamique collective.

[En savoir plus](#)

Water Ecosystem : l'innovation qui transforme l'air en eau pour lutter contre la sécheresse

Alors que les sécheresses se font plus intenses et qu'elles dépassent parfois la période estivale, la start-up implantée à Perpignan, développe un générateur qui transforme l'humidité de l'air en eau via l'énergie solaire thermique. Encore en plein développement, elle affiche pourtant des ambitions XXL avec la commercialisation de prototypes dès cette année et un lancement à l'international à partir de 2028.

[En savoir plus](#)

En pleine ascension, Écomatelas vise les 12 M€ de CA en 2028 et lorgne le marché européen

Le spécialiste montpelliérain du matelas reconditionné Écomatelas continue de croître avec l'ouverture d'une troisième boutique à Portet-sur-Garonne. Surfant sur une croissance très dynamique, l'entreprise, qui a réalisé 3,5 M€ de chiffre d'affaires en 2025, annonce également de prochaines implantations à travers la France et l'Europe.

[En savoir plus](#)

Recyclage et incorporation de matières premières recyclées en Occitanie

L'ADEME Occitanie dresse un bilan positif : 48 projets lauréats ont été soutenus, représentant un total de 12,1 M € de subventions. Ces projets structurants contribuent à renforcer la souveraineté industrielle de la France, tout en favorisant la décarbonation et la résilience des outils de production nationaux.

[En savoir plus](#)



Qair produit sa première molécule d'hydrogène renouvelable

Qair, énergéticien indépendant du renouvelable, annonce la production de la première molécule d'hydrogène renouvelable de l'unité Hyd'Occ.

[En savoir plus](#)

Urbasolar a démarré la construction d'une centrale photovoltaïque de 18 MWc sur le toit du bâtiment logistique OMEGA à Dourges.

Le projet, qui couvre 136 000 m² d'un seul tenant, devient la plus grande installation de ce type en Europe et illustre la montée en puissance du solaire dans le secteur logistique.

[En savoir plus](#)

Dans l'Hérault, la filière de l'éolien flottant se structure autour de nombreux acteurs locaux

Lors du Forum international de l'éolien flottant en mer à Montpellier, ICI Hérault est allé prendre le pouls de la filière, alors qu'un projet de parc doit naître d'ici à 2032 en face des côtes du département.

[En savoir plus](#)

Hydrogène : création de l'association H2AI pour structurer le corridor Méditerranée-Atlantique

Sur l'impulsion d'industriels et des acteurs transfrontaliers du Sud-Ouest de la France et du Nord de l'Espagne, l'association H2AI – H2 Alliance Industrielle Méditerranée-Atlantique – voit le jour

[En savoir plus](#)

Greenyellow et Bausch & Lomb France inaugurent un projet solaire à Montpellier

GreenYellow, spécialiste international de la transition énergétique décentralisée, et Bausch + Lomb, acteur du secteur pharmaceutique pour la santé de l'œil, ont inauguré une centrale solaire photovoltaïque installée sur les ombrières de parking du siège de Bausch + Lomb France à Montpellier.

[En savoir plus](#)

2e Rencontres Photovoltaïque : soyez acteur de la transition énergétique de votre entreprise

La CCI Aveyron, en partenariat avec la Préfecture de l'Aveyron, a organisé le 10 mars 2026 une rencontre à la Cité de l'Entreprise et de la Formation pour répondre à toutes les questions sur le photovoltaïque et inciter les chefs d'entreprise à passer à l'action.

[En savoir plus](#)

Transition énergétique : l'Université de Montpellier tombe dans le panneau

L'Université de Montpellier mise sur l'autoconsommation collective patrimoniale afin de réduire à la fois sa facture énergétique et son empreinte environnementale.

[En savoir plus](#)



Des drones à la pointe de la technologie à la confluence de la Lergue et de l'Aubaygues

Ils sont intervenus dans le cadre d'une étude hydraulique menée par l'intercommunalité sur la rivière et son affluent, au sud de Lodève, dans un secteur sensible en cas de fortes crues.

[En savoir plus](#)

La montpelliéraine Terratis a conçu une solution efficace contre le moustique tigre

La jeune société accompagnée par le BIC de Montpellier utilise la technique de l'insecte stérile, une technologie dont l'expérimentation progresse sur le territoire métropolitain.

[En savoir plus](#)



Qair participe à la décarbonation du transport routier en produisant et distribuant de l'hydrogène renouvelable au camion prêté gratuitement par la Région Occitanie

À l'occasion du salon Hyvolution, Qair, énergéticien indépendant du renouvelable, met en lumière le déploiement concret de son écosystème en Occitanie.

[En savoir plus](#)

Ouverture des inscriptions pour le parcours en éco-conception de Toulouse Métropole

Vous êtes une entreprise du territoire toulousain et vous souhaitez intégrer l'éco-conception dans vos produits ou services ? Toulouse – Mairie et Métropole, en partenariat avec le Pôle Eco-conception et le [Programme OcciMore](#), vous propose un accompagnement personnalisé sur un an pour accélérer votre transition vers une économie plus sobre en ressources.

Date limite des inscriptions à l'appel à manifestation d'intérêt : 12 mai 2026.

[En savoir plus](#)

Économie circulaire : l'Hérault s'impose comme un nouveau pôle du reconditionnement numérique

Econocom Factory qui rachète Back IT, Olinn IT qui s'apprête à s'agrandir, Cykero qui arrive aux portes de Montpellier. Les acteurs du reconditionnement d'équipements numériques poursuivent leurs investissements dans l'Hérault et contribuent à faire du département un territoire de référence de l'économie circulaire sur le segment du numérique.

[En savoir plus](#)

Lancius : ces trois jeunes montpelliérains transforment vos déchets en design

Trois jeunes montpelliérains transforment déchets et rebuts en mobilier sur-mesure, mêlant design, artisanat et circuits courts pour clients professionnels.

[En savoir plus](#)

La Banque Populaire Occitane, engagée dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes, a dévoilé les lauréats 2026 de son prix Next Innov.

À l'issue de cette 8e édition, trois start-up occitanes ont été distinguées pour leurs solutions technologiques dans des secteurs clés, illustrant le dynamisme et la diversité de l'écosystème régional.

[En savoir plus](#)

Aviation décarbonée : le toulousain Ascendance passe à l'échelle industrielle

Lauréate de l'appel à projets « Première usine », Ascendance franchit une étape décisive en amorçant le passage du prototype à la production de son système de propulsion hybride-électrique. Grâce aux 12,2 M€ de soutien de l'État, la PME prévoit de renforcer ses capacités de production de Muret-Lherm.

[En savoir plus](#)

**Mois de l'Égalité : "Montpellier, c'est elles", 60 portraits de femmes exposés dans la ville**

En 2025, la Ville de Montpellier invitait au questionnement collectif sur la place des femmes dans les espaces publics et privés. Cette année, elle choisit de mettre les Montpelliéraines à l'honneur dans l'espace public. Dans le cœur historique, 60 portraits de femmes (dont certaines sont entrepreneuses) impliquées dans la ville prennent vie, accompagnés d'un texte personnel décrivant leur trajectoire et leur engagement.

[En savoir plus](#)

La Carsat Midi-Pyrénées accompagne vos projets de prévention

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité. Des solutions existent. Passez à l'action !

[En savoir plus](#)

EN BREF

**La filière des emballages professionnels agrandit son périmètre**

[+ d'infos](#)

Déchets textiles, gaspillage alimentaire : l'UE muscle sa directive cadre déchets

[+ d'infos](#)

Étude : L'Eau et les PME en France - Panorama de situation

[+ d'infos](#)

La France adopte une trajectoire de réchauffement de référence pour guider l'adaptation au changement climatique

[+ d'infos](#)

Appel à projets « Écoconception 2026 » du CNRS

[+ d'infos](#)

Appel à projets d'industrialisation pour développer le recyclage dans la filière des Articles de Sport et de Loisirs

[+ d'infos](#)

**Comment les enseignes du commerce et de la distribution ont réduit de 15% leurs consommations**

[+ d'infos](#)

L'énergie solaire sous pression : une cible stratégique à protéger face aux cyberattaques dopées à l'IA

[+ d'infos](#)

Certaines exigences de la Réglementation environnementale RE 2020 sont ajustées

[+ d'infos](#)

La CRE favorable à l'hybridation solaire + stockage pour harmoniser et optimiser le développement du photovoltaïque

[+ d'infos](#)

Témoignage d'une entreprise sur son action de décarbonation grâce au biométhane

[+ d'infos](#)

Les tarifs du 2ème trimestre pour la revente totale et l'autoconsommation photovoltaïque sont sortis

[+ d'infos](#)



Modification des ICPE et Iota : la déclaration en ligne est désormais possible

[+ d'infos](#)

Les priorités de l'Inspection des ICPE pour 2026

[+ d'infos](#)

Santé au travail : pourquoi et comment faire une évaluation différenciée des risques

[+ d'infos](#)

8 leviers d'action en faveur de la santé - sécurité au travail des femmes

[+ d'infos](#)

Tri et traitement des déchets : prévenir les risques professionnels

[+ d'infos](#)

Du 5 au 7 mai 2026, l'INRS organise un congrès international sur la prévention des TMS

[+ d'infos](#)



VSME : comprendre la norme volontaire pour les PME

[+ d'infos](#)

La Banque de France met à disposition des entreprises l'outil ODACC, qui leur permet de visualiser les aléas climatiques auxquels elles seront exposées dans les prochaines années.

[+ d'infos](#)

L'éco conception de services numériques à sa norme ISO

[+ d'infos](#)

Décarboner le maritime : une opportunité industrielle

[+ d'infos](#)

À Bordeaux, une unité de méthanisation pionnière au cœur du Grand Port Maritime

[+ d'infos](#)

Dossier sur la rencontre des bienfaits de la sobriété sur la compétitivité : un autre modèle économique possible pour des entreprises plus robustes et résilientes

[+ d'infos](#)



Après son ouverture aux organismes de formation en 2025, la gestion du Passeport de prévention est accessible aux employeurs depuis le 16 mars 2026

[+ d'infos](#)

Santé au travail : pourquoi et comment faire une évaluation différenciée des risques

[+ d'infos](#)

AGENDA

> Evénements du mois

Jeudi 2 avril

17^{ème} édition du Forum National des Eco-entreprises

Rendez-vous national de la filière
Ministère de l'Economie & A distance
[Plus d'informations](#)

Vendredi 3 avril

Après la pluie... anticiper la sécheresse : la sobriété hydrique, un levier pour pérenniser votre activité touristique

Webinaire CCI Occitanie & Nouvelle Aquitaine
A distance - 14h
[Plus d'informations](#)



Mardi 7 avril

Atelier OIRA : identifiez les risques professionnels de votre entreprise et préparez votre document unique
CCI Hérault, Antenne de Lunel – 9h à 12h

[Plus d'informations](#)



Mercredi 8 avril

Manager Qualité : une fonction qui doit se transformer, quelles perspectives ?

Webinaire CCI – AFNOR – AFQP Occitanie
A distance – 17h à 19h
[Plus d'informations](#)

Mercredi 8 avril

Entreprises industrielles d'Occitanie : Point d'actualités sur les aides à la decarbonation

Webinaire ADEME : 08h30 – 09h30
[Plus d'informations](#)

Mardi 14 avril

Réussir la transition dans l'incertitude : la méthode Shift en 20 chantiers

Evènement en directe sur Youtube, à 18h30
[Plus d'informations](#)

Mardi 14 avril

Rencontre entreprises – financeurs : une matinée pour accélérer vos projets eau & énergie

Halle de l'Innovation à Montpellier, de 8h30 à 12h30
[Plus d'informations](#)



Jeudi 16 avril

Afterwork Energie & Territoire – Entreprises et Collectivités : quelles coopérations face au changement climatique

Montpellier (lieu dévoilé après inscription) - 18h30 à 20h30
[Plus d'informations](#)

Jeudi 16 avril

LIFE REBÂTIR – Réemploi, bio et géo-sourcé dans le Bâtiment pour des Territoires Innovants et Résilients

Matinée de présentation et d'échange
CCI de l'Aude (Narbonne) – 9h à 12h30

[Plus d'informations](#)



Jeudi 16 avril

Atelier Eco-conception

Pour les entreprises de la métropole toulousaine
CCI Toulouse Haute-Garonne – 9h à 12h
[Plus d'informations](#)

>> A venir

**05 mai**

3ème Plénière Trajectoire RSE, Achats Durables *Domaine de Baulieu, Auch de 15h à 19h30*

[Plus d'informations](#)

**05 mai**

Nouvelle réglementation 2026 sur les emballages professionnels : Êtes-vous prêts ?

Webinaire organisé par CCI Ile de France

A distance – 11h à 12h

[Plus d'informations](#)

19 mai

Rencontre entre labos de recherches et entreprises dédiée aux technologies de recyclage

Matinée conférence consacrée au recyclage des métaux et des composites.

Campus ENSCM (Montpellier) – 8h30 à 14h30

[Plus d'informations](#)

**21 mai**

Webinaire PACTE Industrie - LA MATINALE DES DECARBONEURS :

Retour d'expérience d'un industriel : 9h à 10h

[Plus d'informations](#)

**2 juin**

Prévenir les risques chimiques en entreprise avec l'outil SEIRICH

CCI Hérault, Etablissement de Sète – 9h30 à 13h00

[Plus d'informations](#)

**11 & 12 juin**

[Formation] Devenir référent énergie en industrie avec le parcours de formation PROREFEI

CCI Hérault à Béziers (2 jours + coaching)

[Plus d'informations](#)

**24 septembre 2026**

5 jours pour réussir sa démarche RSE

Formation opérationnelle pour formaliser la démarche RSE au sein de son entreprise

Dates : 24/9, 15/10, 5/11, 26/11 et 17/12 ; CCI Hérault, Mauguio

[Plus d'informations](#)

**16 au 18 novembre**

Formation GreenIT Etat de l'art - Réduire l'impact environnemental du système d'information

CCI Hérault - 2,5 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)

**29 septembre**

Prévenir les risques chimiques en entreprise avec l'outil SEIRICH

CCI Gers, Auch 9h00 12h30

[Plus d'informations](#)

**18 au 20 novembre**

Formation EcoConception de service numérique

CCI Hérault - 2 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)


VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Décret n° 2026-200 du 18 mars 2026 modifiant les exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiment en France métropolitaine

Objet

Le décret **modifie et ajuste certaines exigences de la réglementation environnementale RE2020** applicables aux constructions neuves en France métropolitaine, afin d'améliorer leur **faisabilité technique et économique**, tout en conservant les objectifs énergétiques et environnementaux globaux.

Bâtiments et acteurs concernés

- **Types de bâtiments** : logements individuels et collectifs, bureaux, établissements d'enseignement, hôtels, commerces, établissements de santé, bâtiments industriels et sportifs, etc.
- **Acteurs** : maîtres d'ouvrage, promoteurs, architectes, bureaux d'études, entreprises du bâtiment, industriels des matériaux, fournisseurs d'énergie.

Principales évolutions introduites

1. Extension du régime allégé aux surélévations

- Les **surélévations de bâtiments existants** bénéficient désormais d'un **régime RE2020 allégé** lorsqu'elles sont :
 - inférieures à **150 m²**, ou
 - inférieures à **30 % de la surface de référence du bâtiment existant**.
- 👉 Objectif : favoriser la **densification du bâti existant** sans imposer toutes les contraintes du neuf.

2. Clarification de définitions techniques (Annexe R.172-4 du CCH)

Le décret précise plusieurs notions utilisées dans les calculs RE2020, notamment :

- la **surface d'agrément extérieur** pour les logements collectifs (balcons, loggias, terrasses en épannelage, hors toitures-terrasses),
- la **hauteur sous plafond moyenne** des logements.

👉 Ces précisions visent à **sécuriser les calculs réglementaires** et à limiter les interprétations divergentes.

Entrée en vigueur

- Les nouvelles dispositions s'appliquent aux **permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2026**.

Contexte et portée

- Le décret s'inscrit dans la **mise en œuvre de la directive européenne 2024/1275** sur la performance énergétique des bâtiments.
- Il traduit **une partie des recommandations du rapport Rivaton**, visant à corriger des rigidités de la RE2020 sans remettre en cause sa trajectoire climatique.

En synthèse

Le décret 2026-200 **assouplit de manière ciblée la RE2020**, notamment pour les extensions et surélévations, afin de **lever des freins opérationnels**, encourager la densification et **sécuriser l'application technique** de la réglementation, tout en maintenant l'objectif de performance environnementale des bâtiments.

[Consulter le décret ...](#)

Décision du 3 mars 2026 relative à la reconnaissance d'un guide professionnel en application de la section II de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Cadre juridique

Cette décision est prise **en application de la section II de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 modifié**, relatif à la prévention des risques accidentels dans les **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation**, et plus spécifiquement aux **dispositions relatives aux règles parasismiques**.

✓ Contenu et portée de la décision

◆ Guide reconnu

La décision **reconnait officiellement** le guide professionnel suivant :

Guide DT 111 – Révision 1 (janvier 2026)

« Structures – Support – mise en application de la section II [Dispositions relatives aux règles parasismiques applicables à certaines installations] de l'arrêté du 4 octobre 2010 »

Ce guide concerne la **prise en compte du risque sismique dans certaines ICPE**, notamment celles soumises à l'arrêté du **26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs** (régime Seveso).

🏠 Effets réglementaires concrets

- La reconnaissance est faite **au titre de l'article 12 de l'arrêté du 4 octobre 2010**.
- Le guide devient une **référence technique reconnue par l'administration**, utilisable par les exploitants pour :
 - démontrer la conformité aux exigences parasismiques,
 - sécuriser les choix de conception, de justification ou de modification des structures supports d'équipements à risque.
- Il **n'est pas obligatoirement prescriptif**, mais constitue un **moyen acceptable de conformité** dans les échanges avec l'inspection des ICPE (DREAL).

🔄 Évolution du guide

La décision précise que :

- **toute modification ultérieure du guide** doit faire l'objet :
 - d'une **information préalable du directeur général de la prévention des risques (DGPR)**,
 - et d'une **nouvelle procédure de reconnaissance officielle** le cas échéant.

🌱 Acteurs à l'origine du guide

La reconnaissance fait suite à une **demande conjointe** de :

- l'**AFPS** (Association française du génie parasismique),
 - **France Chimie**,
- déposée le **26 février 2026**.

🎯 Enjeu pour les exploitants ICPE

👉 Cette décision vise à :

- **harmoniser les pratiques techniques** en matière de risque sismique,
- **sécuriser réglementairement** les exploitants dans leurs études et dossiers,
- renforcer la **prévention des accidents majeurs** liés à la défaillance de structures supports en cas de séisme.

✓ En résumé

La décision **TECP2515472S** du 3 mars 2026 **reconnait officiellement le guide DT 111 Rev.1** comme **référence professionnelle** pour l'application des règles parasismiques aux ICPE soumises à autorisation, offrant aux exploitants un cadre technique validé par l'administration pour la prévention du risque sismique.

Les impacts pour les exploitants ICPE concernés :

1 Un cadre technique officiellement reconnu par l'administration

La décision confère au **guide DT 111 Rev.1** le statut de **guide professionnel reconnu** au titre de l'**article 12 de l'arrêté du 4 octobre 2010**.

👉 Impact pratique :

- L'exploitant dispose désormais d'un **référentiel technique validé par le ministère** pour traiter le risque sismique.
- Les méthodes, hypothèses et niveaux d'exigence du guide sont **présumés acceptables par l'inspection des ICPE** (sauf justification contraire).

➔ Cela réduit fortement l'incertitude réglementaire lors de la conception ou de la justification d'ouvrages.

2 Facilitation des démonstrations de conformité parasismique

Le guide précise la **mise en œuvre opérationnelle de la section II de l'arrêté du 4 octobre 2010**, qui impose des règles parasismiques à certaines ICPE (notamment Seveso).

👉 Impact pratique :

- Les exploitants peuvent **s'appuyer directement sur le guide** pour :
 - les **études de dangers (EDD)**,
 - les **notes de calcul parasismiques**,
 - les **dossiers de demande ou de modification d'autorisation**.
- L'administration n'exige plus forcément une démonstration « sur mesure » si le guide est correctement appliqué.

➔ **Gain de robustesse et de lisibilité** dans les dossiers réglementaires.

3 Réduction du risque de contentieux ou de prescriptions supplémentaires

En cas de contrôle DREAL ou d'instruction de dossier, l'application d'un **guide professionnel reconnu** constitue un **argument solide de bonne pratique**.

👉 Impact pratique :

- Moins de risques de :
 - demandes de compléments techniques,
 - prescriptions préfectorales supplémentaires,
 - discussions longues sur le niveau de justification attendu.
- En situation contentieuse, le guide peut être mobilisé comme **référence de l'état de l'art reconnu par l'État**.

➔ **Sécurisation juridique des choix techniques** de l'exploitant.

4 Effets possibles sur les investissements et adaptations techniques

Même si le guide n'est pas rétroactivement contraignant, son application peut conduire à des écarts avec des installations existantes plus anciennes.

👉 Impact pratique possible :

- Identification de besoins de :
 - **renforcement de structures supports**,
 - amélioration des ancrages d'équipements,
 - justification formelle du maintien en l'état.
- En cas de **modification notable**, d'extension ou de réexamen périodique, l'administration pourra raisonnablement attendre une **prise en compte du guide**.

➔ Anticipation des coûts à prévoir lors de projets ou requalifications.

5 Harmonisation des pratiques à l'échelle de la filière

Le guide résulte d'une demande conjointe de **France Chimie et de l'AFPS**, et vise une application homogène du risque sismique dans les installations industrielles.

👉 Impact pratique :

- Réduction des écarts d'interprétation entre :
 - sites industriels,
 - bureaux d'études,
 - services instructeurs.
- Meilleure comparabilité des dossiers entre exploitants d'un même secteur.

➔ **Montée en cohérence et en maturité technique** de la filière ICPE.

6 Obligation de veille réglementaire renforcée

La décision précise que **toute modification du guide** devra être déclarée et faire l'objet d'une **nouvelle reconnaissance**.

👉 Impact pratique :

- Les exploitants doivent :

- assurer une **veille** sur les évolutions du guide DT 111,
- vérifier la **version applicable** retenue dans leurs dossiers.
- Un guide non reconnu ou dépassé pourrait fragiliser une démonstration réglementaire.
- ➔ Intégration du guide dans la **veille réglementaire ICPE / REX**.

✳ **En synthèse (vision exploitant ICPE)**

✓ **Avantages**

- Sécurisation réglementaire et technique
- Dossiers plus robustes face à l'inspection
- Réduction des débats d'interprétation

⚠ **Points de vigilance**

- Impacts potentiels sur les installations existantes
- Anticipation des coûts lors de projets/modifications
- Nécessité de suivre l'évolution du guide

[Consulter la Décision ...](#)

>> Dernières publications

Période du 27/02/2026 au 25/03/2026

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Décision TECP2515472S du 03/03/2026](#) (BOMEDD du 24/03/2026) Reconnaissance d'un guide professionnel en application de la section II de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation - **cf. Zoom ci-dessus**
- [Décret 2026-146 du 02/03/2026](#) (JO n°0053 du 03/03/2026) Evaluation environnementale et critères de saisine de la Commission nationale du débat public
- [Arrêté TECP2603257A du 25/02/2026](#) (JO n°0052 du 01/03/2026) Liste des plateformes industrielles prévue par l'article L. 515-48 du code de l'environnement

Déchets - Sites et sols pollués

- [Décret 2026-162 du 04/03/2026](#) (JO n°0056 du 06/03/2026) Expérimentation du réemploi des emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et de la valorisation ou du recyclage de ces déchets
- [Avis Communautaire C/2026/869 du 27/02/2026](#) (BOMEDD du 27/02/2026) Développement du potentiel des matériaux permanents dans l'économie circulaire de l'Union européenne
- [Décision Communautaire 2026/448 du 27/02/2026](#) (JOUE du 02/03/2026) Mises à jour de la liste européenne des installations de recyclage de navires

Eau

Aucun texte significatif identifié

Air & Climat

- [Arrêté 2026-184 du 18/03/2026](#) (JO n°0067 du 19/03/2026) Liste des versions de voitures particulières électriques ayant atteint le score environnemental minimal conditionnant l'éligibilité à certaines aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants
- [Règlement 2026/667 du 11/03/2026](#) (JOUE du 18/03/2026) Objectif intermédiaire de l'Union européenne en matière de climat pour 2040
- [Avis Communautaire C/2026/880 du 27/02/2026](#) (BOMEDD du 27/02/2026) Classe d'émissions de CO2 des véhicules lourds avec remorques

Energie

- [Décret 2026-200 du 18/03/2026](#) (JO n°0068 du 20/03/2026) Exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiment en France métropolitaine - **cf. Zoom ci-dessus**

- Arrêté VLOL2600652A du 18/03/2026 (JO n°0068 du 20/03/2026) Exigences de performance énergétique environnementale des surélévations
- Recommandation 2026/537 du 10/03/2026 (JOUE du 11/03/2026) Libérer les investissements privés en faveur de l'efficacité énergétique

Bruit

Aucun texte significatif identifié

Environnement - Développement Durable - Nature et paysages

- Communication Communautaire C/2026/1695 du 19/03/2026 (JOCE du 19/03/2026) Programme de travail annuel de l'Union en matière de normalisation européenne pour 2026
- Recommandation C/2026/1687 du 09/03/2026 (JOCE du 13/03/2026) Capital humain dans l'Union européenne
- Arrêté ECOT2515135A du 18/02/2026 (JO n°0050 du 27/02/2026) Référentiel et plan de contrôle du label ISR : « investissement socialement responsable »

Eco-conception - Produits respectueux de l'environnement

- Règlement 2026/718 du 20/03/2026 (JOUE du 23/03/2026) Exigences minimales en matière de durabilité environnementale applicables aux procédures de passation de marchés publics ou de concessions portant sur certaines technologies zéro net
- Décret 2026-171 du 11/03/2026 (JO n°0061 du 12/03/2026) Etiquetage énergétique des sèche-linge domestiques à tambour, des téléphones mobiles multifonctions et des tablettes
- Recommandation 2026/510 du 06/03/2026 (JOUE du 10/03/2026) Révision du cadre européen d'évaluation des produits chimiques et des matériaux "sûrs et durables dès la conception"

Risques - Sécurité - Santé

- Règlement 2026/405 du 11/02/2026 (JOUE du 02/03/2026) Détergents et agents de surface

Pour plus d'informations, contactez votre conseillère CCI Gers

Maxime DESCHUYTENEER

Conseiller Entreprise DD - Industrie

05 62 61 62 56

m.deschuyteneer@gers.cci.fr

Sarah MATHIEU

Conseillère Entreprise SST - Emploi RH

05 62 61 62 17

s.mathieu@gers.cci.fr

Valentin KNEPPER

Conseiller Entreprise DD – Tourisme Commerce

05 62 61 62 71

v.knepper@gers.cci.fr



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Place Jean David

32004 AUCH

Cedex

www.gers.cci.fr